



École
du Bois

1165 St. René est.
Gatineau (Québec)
J8R 1N1
Tél.: 669-1207
Fax.: 669-1495

RAPPORT ANNUEL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019 ÉCOLE DU BOIS JOLI

Conformément à l'article 82 de la loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement (C.É) de l'école du Bois Joli vous présente son rapport annuel. Celui-ci vous reflète l'organisation scolaire des activités éducatives ainsi qu'un sommaire des points traités au C.É pour l'année 2018-2019. Une copie de ce document sera déposée à la commission scolaire des Draveurs.

Le conseil d'établissement 2018-2019 fut nommé à l'assemblée générale des parents le 6 septembre 2018. À cette rencontre, les parents présents ont élu quatre membres pour des mandats de 2 ans, deux membres pour des mandats d'une année en plus de nommer le délégué au comité de parents et son substitut pour l'année.

Le Conseil d'établissement, composé de sept parents et de sept membres du personnel de l'école, veille, avec l'assistance de la direction à collaborer au processus décisionnel relié au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

Membres du C.É. 2018-2019

Membres-parents : Mesdames Stéphanie Fortin, Mélissa Fortin, Stéphanie Powers et Anie Lagacé ainsi que Messieurs Patrick Ngallemo, Martin Tremblay et Jérôme Maltais.

Membres du personnel : Mesdames Anik Charron, Francine Houle/Lynn Dupuis, Édith Giasson, Marie-Pierre Poisson, Anne Giguère, Judith Dubois et Christine Bélanger.

Membres de la direction : Mme Annick Massie, directrice et Mme Sophie Lachance, directrice adjointe

L'école du Bois Joli est un établissement de dix-sept classes régulières et de deux classes spécialisées qui permet de scolariser 409 élèves du préscolaire à la 2^e année du 3^e cycle. À l'école du Bois Joli, c'est sous la direction de madame Annick Massie que les services éducatifs et complémentaires de l'école sont organisés. Une équipe de vingt-trois enseignantes et enseignants, deux orthopédagogues, une enseignante-ortho, un animateur à la vie spirituelle et engagement communautaire, quatre techniciennes en éducation spécialisée pour le régulier ainsi que quatre techniciennes en éducation spécialisée et une préposée aux élèves pour les classes spécialisées offrent des services éducatifs de qualité répondant à l'ensemble des besoins des élèves de l'école.

Aussi, au service de garde *Les amis de la Vallée*, la nouvelle technicienne du service de garde, madame Sonya Proulx, ainsi que l'éducatrice classe principale, madame Line Charron, coordonnent l'organisation d'activités complémentaires à l'enseignement s'adressant à plus de 250 élèves. À noter que Mme Charron a pris sa retraite en janvier et elle n'a pas été remplacé pour la fin de l'année. Le service de garde a aussi douze éducatrices qui planifient et animent une variété d'activités qui permettent aux enfants de développer leurs talents artistiques et sportifs.

Le Conseil d'établissement est une instance qui exerce ses responsabilités dans la collégialité et le respect des compétences de chacune et chacun, condition essentielle pour que l'action éducative des uns et des autres soit orientée vers un objectif commun, soit la réussite des élèves de l'école du Bois Joli.

Cette année, notre C.É a tenu sept séances publiques régulières avec quorum. Lors de ces rencontres, il y a eu des discussions, des consultations et des prises de décisions sur plusieurs sujets. Voici un aperçu des différents dossiers traités par le C.É. durant l'année scolaire 2018-2019 :

- Au niveau financier :
 - la révision budgétaire 2018-2019, les états financiers 2017-2018 ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2019-2020;
- Pour l'organisation en cours d'année (2018-2019) :
 - les règles de fonctionnement du Conseil d'établissement et son budget;
 - le protocole d'entente avec le CPE Petits Pieds et le Phénix de Nicolas-Gatineau;
 - le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence;
 - le budget de la vie étudiante (fonds 8);
 - l'adoption des activités éducatives pour l'année;
 - la mise en œuvre des services complémentaires;
- Pour l'organisation de l'année prochaine (2019-2020) :
 - Le nouveau « Projet éducatif 2018-2022 »;
 - la campagne de financement;
 - la demande de subvention au Fonds Vert de la ville de Gatineau;
 - la rentrée progressive pour le préscolaire et les classes TSA;
 - la répartition du temps grille-matières;
 - les normes et modalités d'évaluation;
 - la liste de fournitures scolaires et les frais exigés aux parents;
 - les règles de fonctionnement du service de garde;
 - les règles de fonctionnement et mesure de sécurité de l'école;
 - la première partie de la programmation des journées pédagogiques du service de garde;
 - le calendrier scolaire de l'école;
 - les ententes de services (photos, traiteurs, librairie) pour la prochaine année.

Il importe de souligner que tous les membres du conseil d'établissement de l'école du Bois Joli collaborent de façon rigoureuse et consciencieuse au processus décisionnel ainsi qu'aux discussions soulevées par les sujets portés à leur attention.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'établissement, les bénévoles ainsi que le personnel et la direction qui par leur dévouement et leur travail contribuent à la réussite de nos élèves.



Jérôme Maltais,
Président

